

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Plurielle 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

MAIRIE DE VITRAC

2 rue de la Mairie
63410 Vitrac
04 73 86 62 26
mairie.vitrac.63@wanadoo.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

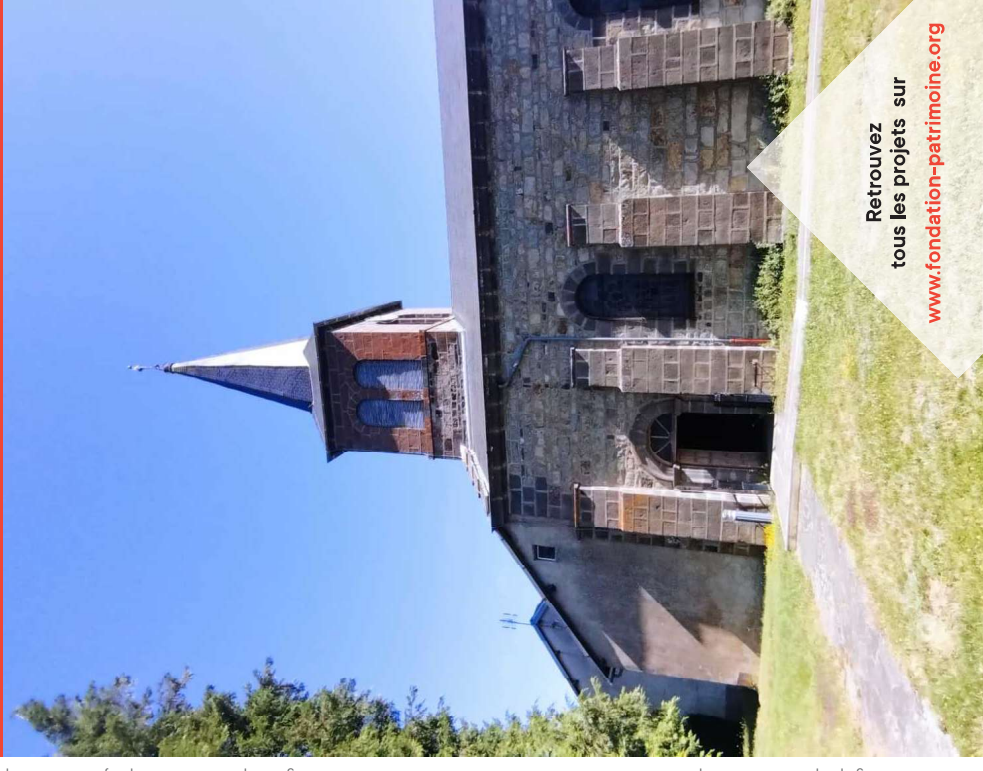
► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Patrocle de Vitrac

Puy-de-Dôme (63)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Vitrac - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

Document imprimé avec le concours de
Mairie de Vitrac

Soutenez la restauration de l'église Saint-Patrocle !

◆ LE PROJET

Soutenez la restauration de l'église Saint-Patrocle, édifice roman situé à Vitrac, dans le Puy-de-Dôme. Aujourd'hui, le bâtiment est fortement touché par des problèmes récurrents d'humidité : boiseries dégradées, murs gouttereaux présentant une hydropmétrie anormalement élevée, enduits intérieurs craquelés et décollés, voûtes altérées et dallages en pierre volcanique chargés d'eau. Le projet vise à stabiliser et consolider l'édifice, à traiter les causes des infiltrations et à préserver les matériaux et savoir-faire traditionnels. Grâce à vos dons, contribuez à sauvegarder ce monument et à assurer sa transmission aux générations futures.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Édifiée à partir des XIe et XIIe siècles, l'église Saint-Patrocle conserve une nef romane voûtée en berceau brisé, caractéristique de l'architecture auvergnate. Remaniée au fil des siècles, elle voit sa façade occidentale réaménagée au XIIIe siècle, puis son abside remplacée par un chœur rectangulaire voûté d'ogives au XVIe siècle. Des reprises de charpente et de couverture aux XVIIe et XVIIIe siècles, puis l'ajout d'une sacristie au XIXe siècle, témoignent de l'évolution continue du bâtiment. L'église

s'inscrit dans un territoire riche en patrimoine, à proximité d'autres sites emblématiques du Puy-de-Dôme et des paysages volcaniques d'Auvergne. Ouverte au public, elle demeure un repère culturel et spirituel pour la commune.

◆ LA MOBILISATION

La commune de Vitrac, propriétaire de l'édifice, porte ce projet de restauration avec la volonté de préserver un élément fort de l'identité locale. Le chantier fera appel à des artisans qualifiés, spécialisés dans la restauration du bâti ancien, afin de garantir une intervention respectueuse de l'histoire du monument. Une fois restaurée, l'église restera sacralisée et continuera d'accueillir les fidèles, tout en s'ouvrant à des concerts de musique classique et à des expositions. Grâce à cette mobilisation collective, l'église Saint-Patrocle pourra poursuivre son rôle culturel, culturel et patrimonial au cœur du territoire.



Credit photos © Mairie de Vitrac

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Patrocle de Vitrac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104749

ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque



Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Auvergne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

l'église Saint-Patrocle de Vitrac

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons		80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.	32 €	60 €	100 €	200 €

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐